



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

**DÉNOMBREMENT DES AYANTS DROIT : LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE DES ÉLÈVES FRANCOPHONES
AU NOUVEAU-BRUNSWICK EST-ELLE EN DANGER?**

Edmundston, 1^{er} décembre 2022 – La [Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick](#) (FCÉNB) est saisie par le nombre important d'élèves francophones qui fréquentent les écoles anglophones au lieu des écoles de leur langue maternelle, soit le français. « *Est-ce que la construction identitaire de ces élèves francophones en situation minoritaire au Nouveau-Brunswick est en danger ?* », se questionne M. Robert Levesque, président de la FCÉNB.

Dans le cadre du Recensement de 2021, Statistique Canada a dévoilé les [résultats au sujet du dénombrement des enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire](#) selon les critères de la [Charte canadienne des droits et libertés](#). Les résultats obtenus ont quelque chose à faire réfléchir les communautés francophones en situation minoritaire au Nouveau-Brunswick. Comme faits saillants, « *au Canada hors Québec, 292 000 enfants d'âge scolaire ont pris part à un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au Canada au primaire ou au secondaire, ce qui représentait 64,7 % des enfants admissibles âgés de 5 à 17 ans. Cette proportion était plus élevée au Nouveau-Brunswick (80,6 %)* ». Le nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans qui sont admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire est de 49 000 au Nouveau-Brunswick selon les résultats présentés dans la Carte 1, tiré du recensement 2021, de Statistique Canada. « *C'est très inquiétant de constater que de ce 19,4 %, soit 9 506 élèves du Nouveau-Brunswick ayant le droit à l'éducation francophone, choisissent de ne pas le faire et optent pour le secteur anglophone* », souligne M. Robert Levesque, président de la FCÉNB.

Les conseils d'éducation de district (CÉD) du secteur francophone, au Nouveau-Brunswick, sont responsables d'un *double mandat* au niveau de la gouvernance scolaire envers les élèves : la réussite éducative et la construction identitaire. [L'Association canadienne d'éducation de langue française](#) (ACELF) affirme que « *la [construction identitaire](#) est un processus hautement dynamique au cours duquel la personne se définit et se reconnaît par sa façon de réfléchir, d'agir et de vouloir dans les contextes sociaux et l'environnement naturel où elle évolue* ». Pourquoi est-elle donc importante ? « *C'est la clé pour renforcer la vitalité des communautés francophones du Canada* ». Pour sa part, le [Plan stratégique sur l'éducation en langue française](#) (PSÉLF) contient un axe stratégique intitulé « [Construction identitaire](#) » qui vise l'optimisation des occasions de construction d'une identité francophone individuelle et collective tout le long de la vie, ainsi qu'à favoriser une participation accrue à ces occasions. « *Nous devons prendre connaissance de ce qui motive les élèves francophones à fréquenter les écoles anglophones durant leur parcours d'apprentissage* », se questionne M. Robert Levesque, président de la FCÉNB.

« *Comment fait-on pour renforcer la vitalité des communautés francophones du Nouveau-Brunswick si plus de 9 500 élèves de ces communautés fréquentent les écoles anglophones ? Les familles de ces 9 506 élèves risquent l'assimilation linguistique et par conséquent, la pérennité francophone de la descendance familiale* », conclut M. Robert Levesque, président de la FCÉNB.

-30-

La Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick s'est donné comme mission que « Les conseils d'éducation francophones du Nouveau-Brunswick ont les conditions favorables pour gouverner avec succès les districts scolaires francophones du Nouveau-Brunswick. »

Renseignements :
David Couturier, directeur général
506-838-4207
dg@fcenb.ca